

Terms and Conditions of Sale - Canada

1. **GENERAL:** Any written or oral order received from a customer (“**Customer**”) by Samuel, Son & Co., Limited (“**Leicatex**”) for the supply by Leicatex of products and equipment (the “**Products**”) is governed by the standard terms and conditions of sale outlined below (the “**Terms**”), as such may be amended by Leicatex from time to time. Leicatex rejects any terms and conditions inconsistent with these Terms and rejects any other terms proposed by Customer in accepting Leicatex’s proposal or quotation. No agreement, oral or written, in any way claiming to modify these Terms will be binding on Leicatex unless agreed to in writing by an authorized representative of Leicatex.

2. **QUOTATION:** Any quotation given by Leicatex to Customer shall not constitute an offer.

3. **ACCEPTANCE OF ORDERS:** Any order from Customer to Leicatex for the supply of Products shall not be binding on Leicatex until either accepted by Leicatex in an order confirmation or fulfilled by delivery of the Product(s) identified in the order (an “**Accepted Order**”). Any sample provided by Leicatex is not part of an Accepted Order.

4. **DELIVERY:** Any quoted delivery dates and/or time of completion are estimates only. Leicatex is not obliged to meet such dates and will not be liable to Customer by reason of delays caused by any reason whatsoever. Leicatex shall be under no liability for direct or consequential loss or damage to Customer arising from delay or postponement of delivery.

5. **INCOMPLETE ACCEPTED ORDER.** Any portion of an Accepted Order which is not filled and shipped as a result of a lack of inventory or due to force majeure as described below, will nevertheless be retained as an Accepted Order and delivered as soon as possible; however, if Leicatex notifies Customer that such portion cannot be delivered at a later date, the Accepted Order for that portion will be cancelled and Leicatex will not incur any liability whatsoever to Customer as a result thereof.

6. **SHIPPING:** Customer’s Accepted Order must contain complete shipping instructions. All fees, costs, duties and other charges connected with shipment, transportation, insurance and importation of the Products are the responsibility of Customer

and if paid by Leicatex, shall be reimbursed by Customer to Leicatex.

7. **NO CANCELLATION:** Accepted Orders cannot be cancelled or modified, in whole or in part, without Leicatex’s prior written consent. If Leicatex agrees to alter or cancel an Accepted Order, Customer shall indemnify Leicatex against any loss, damage and expense incurred by Leicatex in relation to the cancellation or alteration of such order, including the cost of return freight, return shipping, items purchased from third parties for inclusion in the Products and all labor costs incurred by Leicatex in the execution or part execution of the Products.

8. **PRICE INCREASES:** All prices are subject to change without prior notice at any time between Leicatex’s acceptance of an Accepted Order and the date delivery is completed by Leicatex for any Product Leicatex allocates to fulfill an Accepted Order.

9. **TAXES:** All prices are subject to all applicable sales and use taxes, excise taxes, customs, duties and tariffs and any other taxes, customs, duties and tariffs now or hereafter imposed by any governmental authority with respect to the Products (“**Applicable Taxes**”). For avoidance of doubt, Customer is responsible for payment of all such Applicable Taxes.

10. **PAYMENT TERMS & CREDIT POLICY:** Payment terms are set forth in the invoices issued by Leicatex to Customer. If payment in full on any invoice is not received when due, or if Customer’s credit worthiness is deemed unsatisfactory by Leicatex at any time, Leicatex may take, without incurring any liability, one or more of the following actions: (a) impose a service charge at the rate that is the lesser of (i) 1.5% per month (18% on an annual basis) or (ii) the maximum rate allowed by applicable law, on any amount past due commencing from the date of such invoice, (b) modify or accelerate payment terms, and/or (c) withhold delivery of Product(s) under any Accepted Order not yet shipped or performed and/or delay, recall or reclaim shipments of Product(s) on route to Customer or delivered until arrangements satisfactory to Leicatex are made to secure payment for any outstanding invoice and for all open Accepted Orders. Leicatex will set and review Customer’s credit limit and terms and its discretion from time to time.

11. TITLE AND RISK:

The risk of loss of, or damage to, the Product is assumed in accordance with the INCOTERM specified on Leicatex's order confirmation. Notwithstanding the foregoing, any Product described in an invoice or in an Accepted Order is and will remain the property of Leicatex until they are paid for in full. The reference to an INCOTERM shall have the same meaning as that ascribed to it by the International Chamber of Commerce in its current edition of INCOTERMS.

12. RETURNS: Product(s) may not be returned for credit without Leicatex's prior written approval. Leicatex's approval can be withheld in its sole discretion or Leicatex can impose terms and conditions for such approval, including but not limited to the imposition of restocking charges.

13. LIMITED WARRANTY:

- (a) Leicatex warrants that the Product(s) shall be free of defects and conform with the specifications set out in the order confirmation of the Accepted Order for the period of 90 days after the date of delivery and will, at its sole discretion, replace on the same INCOTERMS such Products as Leicatex finds defective.
- (b) Unless expressly set forth otherwise in the order confirmation, on Products furnished by Leicatex, but manufactured by others, Leicatex will extend the same warranty Leicatex received from the manufacturer.
- (c) No liability shall be incurred by Leicatex until the Products have been paid for, and then such liability shall be limited to the cost of repairing or replacing such defective Product.
- (d) **THIS WARRANTY IS IN LIEU OF ALL WARRANTIES, EXPRESSED OR IMPLIED. LEICATEX MAKES NO OTHER WARRANTIES, EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR PARTICULAR USE, OR OF CONFORMANCE OF ANY PRODUCT(S) WITH ANY SAMPLE. THE WARRANTIES CONTAINED HEREIN SET FORTH CUSTOMER'S SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY IN THE EVENT OF A DEFECT IN**

WORKMANSHIP OR MATERIALS.

- (e) The obligations under this Section 13 are subject to the following:
 - a. That the Customer shall give written notice to Leicatex specifying the nature of defects in the part or parts of the Products alleged to be defective within 10 days of any purported failure.
 - b. That the Customer makes no further use of the Products alleged to be defective after the time at which the Customer discovers that it is defective unless written approval is given by Leicatex.
 - c. That the Customer provide Leicatex a reasonable opportunity to inspect the Product(s).
 - d. Leicatex shall be under no liability in respect of any defect arising from fair wear and tear, willful damage, negligence, abnormal working conditions, failure to follow Leicatex's instructions, misuse, alteration or repair of the Products without Leicatex's approval.

14. FORCE MAJEURE: If Leicatex's performance of any obligation is delayed due to unavailability of Product(s) or any other cause beyond Leicatex's reasonable control by reason of fire, strike, lock-out, labour trouble, war, epidemic, embargo, flood, delay in transportation, lack or unavailability of trailers and/or railway cars, availability of critical materials, failure of carriers or sub-trades, shortage of manpower, restrictive governmental laws or regulations (including any trade actions, export controls, tariffs, customs or duties) or to any other cause or reason beyond Leicatex's commercially reasonable control (a "Force Majeure"), notwithstanding that such Force Majeure may have existed at the time of submission or acceptance of an Accepted Order, Leicatex shall not be liable and any portion of an Accepted Order not filled or shipped will be retained as an Accepted Order and delivered as soon as possible. However, Leicatex may elect to cancel the Accepted Order, without liability, if we believe that the Product(s) will not become available within a reasonable period of time as Leicatex so determines. Leicatex also reserves the right to

apportion Product(s) among its customers in such manner as Leicatex considers equitable, and such determination shall be conclusive and binding on Customer without liability to Leicatex.

15. LIMITATION OF LIABILITY: Customer acknowledges and agrees that Leicatex has no liability in contract, tort (including negligence or breach of statutory duty) by statute or otherwise for loss or damage (whether direct or indirect) of profits, opportunity, revenue, goodwill or for any liquidated, indirect, special or consequential loss or damage whatsoever. **TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, LEICATEX'S LIABILITY UNDER ANY CIRCUMSTANCE AND FOR ANY REASON SHALL, AT LEICATEX'S OPTION, BE TO REPLACE NON-CONFORMING PRODUCT(S) OR REFUND THE PURCHASE PRICE PAID BY CUSTOMER FOR SUCH NON-CONFORMING PRODUCTS AND UNDER NO CIRCUMSTANCE SHALL LEICATEX'S LIABILITY UNDER ANY CONTRACT AND THESE TERMS EXCEED THE TOTAL DOLLAR AMOUNT OF THE PRODUCTS PURCHASED BY CUSTOMER UNDER THE CONTRACT.**

16. COLLECTION CHARGES: Customer shall pay all costs and expenses, including without limitation reasonable attorney's fees and administrative charges, Leicatex incurs to protect its rights arising out of Customer's failure to perform its obligations to Leicatex, including without limitation any attempt to collect any amount Customer owes Leicatex.

17. EXPORT COMPLIANCE: Customer agrees that all US originating products purchased from Leicatex are subject to U.S. export-control regulations including the U.S. Export Administration Regulations (EAR). Customer agrees that any products purchased from Leicatex that are subject to such regulations will not be exported or re-exported, directly or indirectly, and whether modified or incorporated into other items; (i) to U.S. embargoed countries, or (ii) to parties on the Consolidated Screening List (as set out in the EAR), or (iii) otherwise in contravention of the EAR. Where applicable, Customer agrees to comply with the requirements of the Export and Import Permits Act, R.S.C., 1985, c. E-19, for all Canadian originating products purchased from Leicatex.

18. GOVERNING LAW: The transactions between Customer and Leicatex shall be governed by the laws of Province of Ontario, and Customer agrees to submit exclusively to the jurisdiction and venue of the courts of Province of Ontario, with respect to any dispute arising out of any transaction between

Customer and Leicatex; provided, that Leicatex may, at its option, commence proceedings in any jurisdiction where Customer carries on business or owns any assets. **CUSTOMER AND LEICATEX KNOWINGLY, VOLUNTARILY AND INTENTIONALLY WAIVE THE RIGHT TO TRIAL BY JURY IN ANY ACTION OR PROCEEDING ARISING OUT OF ANY SUCH DISPUTE.**

19. NO RIGHT OF SET-OFF: Each Accepted Order constitutes a separate and distinct contract when accepted by Leicatex and Customer may not withhold payment of an invoice or offset same, in whole or in part, against sums Customer claims are due it by Leicatex with respect to another Accepted Order, invoice or for any other cause or reason whatsoever.

20. RIGHTS ARE NOT EXCLUSIVE: Leicatex's rights hereunder are in addition to and not in lieu of any other rights and remedies available to Leicatex at law or in equity.

21. NOTICES: All notices of claims or disputes given by either Customer or Leicatex with respect to any communications, Accepted Order or these Terms shall be in writing and sent by (a) email to an authorized representative of Leicatex, (b) first class mail with a copy by certified mail, return receipt requested, postage pre-paid, or (c) overnight delivery service, charges prepaid, and addressed as follows: (i) if intended for Leicatex, to its address at the location to which an Accepted Order was placed, and (ii) if to Customer, the address last known to Leicatex. Notice will be effective the first business day after notice is sent.

22. LANGUAGE : If the Customer is established in Quebec, this Section applies. The Customer hereby acknowledges that a French version of this agreement has been remitted to them. Notwithstanding the foregoing, it is the express wish of the parties that this agreement and all related documents be drawn up in the English language only. *Cet Article s'applique si le Client est basé au Québec. Le Client reconnaît par la présente qu'une version française du contrat lui a été remise. Nonobstant ce qui précède, il est de la volonté expresse des parties que le présent contrat et tous les documents qui s'y rattachent soient rédigés en langue anglaise seulement.*

23. MISCELLANEOUS: No waiver of any rights or remedies shall be binding on Leicatex unless set forth

in a written waiver signed by Leicatex. Leicatex does not give up any of its rights or remedies if it fails or delays in seeking a remedy or if Leicatex accepts a payment while there is breach by Customer. Any such waiver, delay or failure by Leicatex on one occasion shall not be deemed a waiver by Leicatex of any future default by Customer or of any future right or remedy available to Customer. The Section, Paragraph and other headings in these Terms are for convenience of reference only and shall not limit or otherwise affect the meaning of any provision contained in these Terms. The invalidity or unenforceability of any provision in these Terms shall in no way affect the validity or enforceability of any other provision.

Termes et Conditions de Vente – Canada

1. **DISPOSITIONS GÉNÉRALES:** Toute commande verbale ou écrite qu'un client (ci-après, le "**Client**") transmettra à Samuel, Son & Co., Limited (ci-après, "**Leicatex**") en vue de s'approvisionner en produits et/ou en équipements (ci-après, les "**Produits**") sera régie par les termes et conditions de vente normalisés dont il est question aux présentes (ci-après, les "**Termes**"), que Leicatex pourra par ailleurs amender ou autrement modifier de temps à autre. Leicatex décline expressément tout(e) terme ou condition s'avérant incompatible avec les présents Termes, et rejette d'ores et déjà tout(e) autre terme ou condition que le Client pourrait suggérer au moment d'accepter toute soumission éventuelle. Aucune entente verbale ou écrite ayant pour effet d'apporter quelque modification que ce soit aux présents Termes ne liera Leicatex à moins d'avoir été constatée à un document écrit et dûment signé par un représentant autorisé de cette dernière.

2. **SOUSSIONS:** Aucune des soumissions que Leicatex pourrait éventuellement transmettre au Client ne constituera une offre.

3. **ACCEPTATION DE COMMANDES:** Aucune des commandes que le Client pourrait éventuellement transmettre à Leicatex en vue d'un approvisionnement en Produits ne liera Leicatex avant d'avoir été dûment acceptée par cette dernière au moyen d'un avis de confirmation ou d'avoir été dûment livrée conformément aux dispositions du bon de commande (ci-après, une "**Commande Acceptée**"). Aucun des échantillons que Leicatex pourrait fournir au Client ne sera présumé faire partie d'une quelconque Commande Acceptée.

4. **LIVRAISON:** Tou(te)s les dates de livraison et/ou délais de traitement que Leicatex pourrait indiquer à l'une ou l'autre de ses soumissions seront approximatifs. Dans la mesure où elle n'aura aucune obligation de respecter de telles échéances, Leicatex ne pourra d'aucune manière être tenue responsable de quelque délai ou retard que ce soit, et ce même si un tel délai ou retard cause un(e) quelconque préjudice, dommage ou perte direct(e), indirect(e), accessoire ou consécutif(ve) au Client.

5. **COMMANDE ACCEPTÉE INCOMPLÈTE:** Toute portion d'une Commande Acceptée qui n'est pas dûment satisfaite et livrée en raison d'une pénurie

d'inventaires ou de de la survenance de quelque Force Majeure (répondant à la définition donnée à l'Article 14) demeurera une Commande Acceptée devant être livrée dès que possible. Dans l'éventualité où Leicatex avisait le Client que la portion de commande en question ne peut être livrée ultérieurement, la Commande Acceptée sera annulée en regard de ladite portion sans que Leicatex n'encoure quelque responsabilité que ce soit envers le Client.

6. **EXPÉDITION:** Toute Commande Acceptée doit comprendre des instructions d'expédition détaillées que le Client souhaite voir respectées. Tous les coûts, droits et autres frais afférents à l'importation, à l'expédition, au transport et à l'assurance des Produits seront assumés par le Client – qui devra les rembourser à Leicatex dans l'éventualité où cette dernière devait les payer.

7. **AUCUNE ANNULATION:** Aucune Commande Acceptée ne pourra, que ce soit en totalité ou en partie, être modifiée ou annulée en l'absence du consentement écrit de Leicatex. Dans l'éventualité où cette dernière acceptait de modifier ou d'annuler une Commande Acceptée, le Client devra l'indemniser en regard de tout(e) préjudice, dommage, perte ou dépense qu'elle aurait pu encourir en raison d'une telle modification ou annulation – y compris lorsqu'il sera question de fret de retour, du coût de marchandises acquises de tiers devant être ajoutées à la liste de Produits, et des dépenses afférentes à la mobilisation de main-d'oeuvre additionnelle.

8. **AUGMENTATION DE PRIX:** Tous les prix indiqués sont susceptibles d'être modifiés sans préavis entre le moment où Leicatex donne son aval à une Commande Acceptée et la date à laquelle la livraison des Produits faisant l'objet de ladite commande est complétée.

9. **TAXES:** Aucun des prix indiqués ne comprend quelque taxe de vente, d'usage ou d'accise, droit de douane ou autre taxe, droit, tarif, redevance ou frais qu'une quelconque autorité gouvernementale pourrait imposer à l'égard des Produits commandés (ci-après, les "**Taxes Applicables**"). Il est spécifié, par souci de clarté, que le Client sera seul et entièrement responsable du paiement de toutes les Taxes Applicables.

10. MODALITÉS DE PAIEMENT / POLITIQUE DE

CRÉDIT: Les modalités de paiement applicables seront définies aux factures que Leicatex émettra à l'intention du Client. Dans l'éventualité où une quelconque facture n'était pas entièrement payée à échéance, ou la capacité financière du Client ne répondait plus aux exigences de Leicatex à quelque moment que ce soit, Leicatex pourra, à compter de la date d'émission de la facture pertinente et sans pour autant encourir quelque responsabilité que ce soit, prendre l'une ou plusieurs des actions, mesures ou initiatives suivantes: (a) facturer à l'égard de tout montant en souffrance des frais de service à un tarif correspondant au moins élevé de (i) 1.5% par mois (ou 18% par année), ou (ii) le taux maximum alors permis par la loi; (b) raccourcir ou autrement modifier les modalités de paiement; et/ou (c) retenir la livraison de certains Produits faisant l'objet de toute Commande Acceptée non encore expédiée ou livrée, ou encore retarder, rappeler ou reprendre possession de tous Produits déjà livrée ou en transit jusqu'à ce que des arrangements que Leicatex estimera satisfaisants soient convenus en vue d'assurer le paiement de toute facture en souffrance. Leicatex pourra, par ailleurs et à son entière et absolue discrétion, revoir la capacité financière et la limite de crédit du Client quand bon lui semblera.

11. TITRE DE PROPRIÉTÉ / RISQUES:

Les risques de perte ou d'endommagement afférents aux Produits seront assumés conformément à l'INCOTERME défini à la confirmation de commande que Leicatex émettra à l'intention du Client. Nonobstant ce qui précède, tout Produit figurant à une quelconque facture ou faisant autrement l'objet d'une Commande Acceptée demeurera l'entière et absolue propriété de Leicatex tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas été entièrement payé. Toute référence à un INCOTERME devra se voir attribuer la signification qui lui est donnée à la version la plus récente des INCOTERMES publiée par la Chambre Internationale de Commerce.

12. RETOURS: Aucun Produit ne pourra, en l'absence du consentement écrit de Leicatex, être retourné en échange d'un crédit. Leicatex pourra retenir un tel consentement à son entière et absolue discrétion. Elle pourra également assortir son consentement de termes et/ou de conditions spécifiques – y compris notamment la facturation de frais de réapprovisionnement.

13. GARANTIE LIMITÉE:

- (a) Leicatex garantit que les Produits seront, d'une part, libres et exempts de tout vice ou défaut, et, d'autre part, conformes aux spécifications définies à la confirmation écrite de Commande Acceptée tout au long des quatre-vingt-dix (90) jours qui suivront la date de livraison. Leicatex pourra, à son entière et absolue discrétion et conformément aux mêmes INCOTERMES, remplacer tout Produit qu'elle estimera défectueux ou affecté d'un vice quelconque
- (b) À moins qu'il n'en soit spécifiquement prévu autrement à la confirmation de commande, le Client bénéficiera, à l'égard de tout Produit que Leicatex fournit après l'avoir acquis d'un tiers fabricant, de toutes les garanties que le tiers fabricant en question offre à Leicatex.
- (c) Leicatex n'encourra aucune responsabilité que ce soit avant que les Produits commandés n'aient été entièrement payés. Une fois cette formalité satisfaite, la responsabilité de Leicatex sera limitée aux coûts afférents à la réparation ou au remplacement de Produits défectueux ou affectés de vices.
- (d) **LA GARANTIE DONT IL EST QUESTION AU PRÉSENT ARTICLE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE. LEICATEX N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE QUE CE SOIT – TOUT PARTICULIÈREMENT LORSQU'IL EST QUESTION DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UN USAGE SPÉCIFIQUE. ELLE NE GARANTIT PAS, NON PLUS, QUE LES PRODUITS SERONT CONFORMES À QUELQUE ÉCHANTILLON QUE CE SOIT. LES GARANTIES DÉFINIES AUX PRÉSENTES REPRÉSENTENT LES SEULS RECOURS DONT LE CLIENT DISPOSERA EN PRÉSENCE D'UN QUELCONQUE VICE OU DÉFAUT DE FABRICATION OU DE FINITION.**
- (e) L'exécution des obligations dont il est question au présent Article 13 est conditionnelle au respect des conditions suivantes:
 - a. Le Client doit, au cours des dix (10) jours qui suivent la découverte de tout vice ou défaut affectant un ou plusieurs

Produits, transmettre à Leicatex un avis écrit faisant état de la nature de tels vices ou défauts.

- b. À moins que Leicatex ne l'autorise par écrit à agir autrement, le Client doit cesser d'utiliser les Produits qu'il estime affectés d'un vice ou d'un défaut dès qu'il prend connaissance d'un tel vice ou défaut.
- c. Le Client doit, dans toute la mesure du raisonnable, permettre à Leicatex d'inspecter les Produits qu'il estime affectés d'un quelconque vice ou défaut.
- d. Leicatex n'encourra aucune responsabilité que ce soit en regard de quelque vice ou défaut découlant de l'usure normale, d'un endommagement volontaire, d'actes de négligence, de conditions d'utilisation inusitées, d'un quelconque défaut de se conformer aux instructions fournies par Leicatex, d'une utilisation abusive ou de quelque modification ou réparation apportée à des Produits en l'absence du consentement de Leicatex.

14. FORCE MAJEURE: Dans l'éventualité où Leicatex se voyait incapable d'honorer l'une ou l'autre de ses obligations en temps utile en raison d'une pénurie de Produits ou de quelque autre cause échappant à tout contrôle raisonnable de sa part (telle qu'un incendie, une grève, un lock-out, un conflit de travail, une guerre, une épidémie, un embargo, une inondation, des délais de transport, un manque de semi-remorques ou de véhicules ferroviaires, une pénurie de matières premières, le défaut de transporteurs ou d'autres sous-traitants, une pénurie de main-d'oeuvre ou l'adoption de mesures législatives ou réglementaires restrictives (affectant, entre autres choses, le contrôle des exportations ou les droits de douane) (ci-après, une "Force Majeure"), peu importe qu'une telle Force Majeure ait ou non existé à l'époque où la Commande Acceptée a été soumise ou reçue, toute portion d'une telle Commande Acceptée ne pouvant être expédiée ou livrée demeurera une Commande Acceptée devant être livrée dès que possible. Leicatex pourra, nonobstant ce qui précède et sans encourir quelque responsabilité que ce soit, annuler la Commande Acceptée si elle en vient à la conclusion que les Produits concernés ne deviendront pas disponibles à l'intérieur d'un délai raisonnable (dont

la détermination relèvera de son entière et absolue discrétion). Leicatex se réserve également le droit de répartir les Produits disponibles parmi ses clients de toute manière qu'elle estimera équitable – une telle répartition étant finale, définitive, sans appel et contraignante à l'égard du Client sans que Leicatex n'encoure quelque responsabilité que ce soit envers ce dernier.

15. RESPONSABILITÉ LIMITÉE: Leicatex n'assumera aucune responsabilité que ce soit (qu'elle se fonde sur un contrat, un quasi-délit, la négligence ou la violation de quelque obligation statutaire) en regard de quelque perte directe ou indirecte de revenus, de profits, d'achalandage ou d'occasions d'affaire ou de quelques dommages-intérêts indirects, spéciaux, consécutifs, exemplaires ou liquidés. **IL EST SPÉCIFIÉ, PAR SOUCI DE CLARTÉ ET DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, QUE LA RESPONSABILITÉ QUE LEICATEX POURRAIT ENCOURIR EN QUELQUES CIRCONSTANCES ET POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, SE LIMITERA, AU CHOIX DE LEICATEX, AU REMPLACEMENT DE TOUT PRODUIT JUGÉ NON CONFORME OU AU REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT QU'AURA PAYÉ LE CLIENT EN CONSIDÉRATION D'UN TEL PRODUIT NON CONFORME. LA RESPONSABILITÉ DE LEICATEX NE POURRA JAMAIS, EN VERTU DES PRÉSENTS TERMES OU DE QUELQUE CONTRAT QUE CE SOIT, EXCÉDER LA VALEUR TOTALE (EN DOLLARS) QUE LE CLIENT AURA PAYÉE EN VUE D'ACQUÉRIR DES PRODUITS AUX TERMES D'UN TEL CONTRAT.**

16. FRAIS DE RECouvreMENT: Le Client devra acquitter tous les frais, coûts et déboursés (y compris, sans s'y limiter les honoraires professionnels d'avocats et les dépenses d'administration) que Leicatex pourrait encourir en vue d'assurer la protection de ses droits dans l'éventualité où le Client faisait défaut d'honorer ses obligations – incluant, le cas échéant, tous les frais associés au recouvrement de montants impayés.

17. CONFORMITÉ EN MATIÈRE D'EXPORTATION: Le Client reconnaît et convient que tous les Produits provenant des États-Unis dont il fera l'acquisition auprès de Leicatex seront régis par la législation américaine applicable en matière de contrôle des exportations – y compris, notamment, les *Export Administration Regulations* (EAR). Il reconnaît et convient également qu'aucun Produit assujéti à une telle législation, qu'il ait ou non été modifié ou incorporé à d'autres articles, ne pourra être exporté ou réexporté (que ce soit directement ou

indirectement) (i) en direction d'un quelconque pays en regard duquel les États-Unis ont adopté un embargo, (ii) en faveur d'une quelconque partie dont le nom figure à la *Consolidated Screening List* établie aux termes des *Export Administration Regulations*, ou (iii) de quelque manière allant à l'encontre des *Export Administration Regulations*. Le Client devra, au demeurant, se conformer aux dispositions de l'*Export and Import Permits Act* (R.S.C., 1985, ch. E-19) dès qu'il acquerra de Leicatex des produits provenant du Canada.

18. DROIT APPLICABLE: Toutes les transactions intervenant entre Leicatex et le Client seront régies par la législation en vigueur en la province d'Ontario. Il est par ailleurs entendu et convenu que tout désaccord ou litige ayant trait à l'une ou l'autre de ces transactions sera confié à la juridiction et à la compétence exclusives des tribunaux civils siégeant en la province d'Ontario. Leicatex pourra, ceci dit et nonobstant ce qui précède, entreprendre des procédures au sein de n'importe quelle juridiction où le Client réalise des affaires ou détient des actifs. **CHACUNE DES PARTIES RENONCE VOLONTAIREMENT, EXPRESSÉMENT, SANS AUCUNE RÉSERVE ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE À SON DROIT D'EXIGER LA TENUE D'UN PROCÈS DEVANT JURY DANS LE CADRE DE TOUT DÉSAccORD OU LITIGE L'OPPOSANT À L'AUTRE PARTIE.**

19. AUCUNE COMPENSATION: Toute Offre Acceptée par Leicatex constituera un contrat distinct et autonome dans le cadre duquel le Client ne pourra, que ce soit en totalité ou en partie, retenir quelque paiement de facture ou opérer quelque compensation que ce soit en considération de montants que Leicatex pourrait lui devoir dans le contexte d'une quelconque autre facture ou Offre Acceptée ou pour quelque autre raison que ce soit.

20. DROITS DE NATURE NON EXCLUSIVE: Les droits et recours que les présents Termes confèrent à Leicatex s'ajoutent aux (au lieu de remplacer les) autres droits et recours que Leicatex pourrait éventuellement invoquer aux termes de la législation en vigueur ou d'un quelconque principe d'équité.

21. AVIS: Tout avis de désaccord ou de réclamation que Leicatex ou le Client pourrait émettre en regard des présents Termes, d'une Offre Acceptée ou de quelque autre communication ou échange devra être formulé par écrit et transmis (a) par voie de courrier électronique adressé à un représentant dûment

autorisé de Leicatex, (b) par courrier de première classe suivi d'un envoi par courrier certifié assorti d'un avis de réception dont le port est prépayé; ou (c) par service de messagerie "jour suivant" dont les frais sont prépayés, aux coordonnées suivantes: (i) dans le cas de Leicatex, l'adresse de l'emplacement auprès duquel une Commande Acceptée a été placée, ou (ii) dans le cas du Client, la dernière adresse que Leicatex a inscrite à ses dossiers. Tout avis sera réputé prendre effet le premier jour ouvrable qui suivra la date de son envoi.

22. LANGUE: Cet Article s'applique si le Client est basé au Québec. Le Client reconnaît qu'il a reçu la présente version en langue française du contrat ainsi que celle en langue anglaise. Nonobstant ce qui précède, il est de la volonté expresse des parties d'être liées seulement par la version anglaise du contrat et que les documents s'y rattachant soient rédigés exclusivement en langue anglaise. *If the Customer is established in Quebec, this Section applies. The Customer hereby acknowledges that both a French and English version of this agreement have been remitted to them. Notwithstanding the foregoing, it is the express wish of the parties to be bounded by the English version of this agreement and that all related documents be drawn up in the English language only.*

23. DISPOSITIONS DIVERSES: Aucune renonciation aux droits et recours que les présents Termes confèrent à Leicatex ne sera valide à moins d'être constatée par un document écrit et dûment signé par un représentant de cette dernière. Le fait que Leicatex (i) néglige ou tarde à exercer l'un ou l'autre des recours dont elle dispose, ou (ii) accepte un paiement alors même que le Client est en défaut ne devra jamais être interprété comme une renonciation de Leicatex à l'un ou l'autre des droits que lui confèrent les présents Termes. Aucun(e) tel(le) renonciation, défaut ou retard intervenant à un moment spécifique ne devra être interprété(e) comme une renonciation de Leicatex à son droit d'exercer éventuellement ses droits et recours ou d'invoquer quelque défaut subséquent du Client. Les titres attribués aux dispositions des présents Termes ne l'ont été qu'à des fins de référence, aucun tel titre ne devant servir à interpréter la nature, la teneur ou la portée de quelque disposition que ce soit. Dans l'éventualité où quelque disposition des présents Termes était déclarée invalide, illégale ou sans effet, aucune autre disposition ne s'en trouvera le moins affectée.